

Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Arrêté du 11 décembre 2025 relatif à la composition du jury de l'examen de fin de formation des élèves attachés d'administration hospitalière

NOR : SFHH2530559A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2025 nommant les élèves attachés d'administration hospitalière à l'École des hautes études en santé publique ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2025 portant délégation de signature (Direction générale de l'offre de soins),

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière au titre de l'année 2025 est composé comme suit :

- Madame Marie DAUDÉ, directrice générale de l'offre de soins (Paris) ;
- Monsieur Thomas LE LUDEC, membre de l'Inspection générale des affaires sociales (Paris) ;
- Madame Lydia LACOUR, responsable de la formation des attachés d'administration hospitalière représentant le directeur de l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur Michel LOUAZEL, directeur des études et enseignant à l'École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Anne GIRAUT, maître de conférences, École des hautes études en santé publique de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Monsieur David CHAMBON, directeur du Centre hospitalier de Fougères et de Marches de Bretagne (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Julie PERODEAU, attachée d'administration hospitalière, responsable des affaires médicales, Centre hospitalier universitaire de Rennes (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Catherine HELARD-TROTOUX, attachée d'administration hospitalière, cadre administratif de pôle, Pôle Cœur Poumons Vaisseaux, Pôle Neurosciences (Ille-et-Vilaine) ;
- Madame Magali JAOUEN, attachée d'administration hospitalière, responsable admission/soins sans consentement - frais séjour - Centre hospitalier Guillaume Régnier (Ille-et-Vilaine).

Article 2

Le secrétariat du jury de l'examen de formation des élèves attachés d'administration hospitalière est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

La directrice générale de l'offre de soins et la directrice de l'École des hautes études en santé publique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarités.

Fait le 11 décembre 2025.

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du Bureau des personnels non médicaux des établissements de santé,
Elina RONDY